

Public :

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de personne compétente en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L4644-1).

Prérequis :

Aucun pré requis n'est demandé pour l'entrée en formation.

Méthodes mobilisées :

Exposés et Mises en situations professionnelles réelles ou reconstituées avec retour d'expériences collectif.
La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non uniquement de capitalisation de connaissances.

Modalités d'évaluation :

QCM et présentation orale de 20 minutes

Validation : A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation.

Durée :

3 jours, soit 21 heures.
2 jours consécutifs
Une troisième journée décalée de 30 jours pour permettre la réalisation de travaux intersessions.
Horaires : 9h00-12h30 14h00-17h30

Dates : selon calendrier INTER

Modalités et délais

d'accès : Signature d'une convention de formation avant le 1^{er} jour de la formation.

Lieu : Amiens / Cagny

Tarif de la formation :

Le tarif est dégressif :
1 500 € HT soit 1 800 € TTC pour 1 participant
2 050 € HT soit 2 460 € TTC pour 2 participants
3 000 € HT soit 3 600 € TTC pour 3 participants
Tarif INTRA sur demande.
Ce tarif intègre le plateau repas du midi

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge de 70% par la CARSAT Hauts de France.

Contact :

Sylvie LENOIR
sljconseil@gmail.com
06 65 32 87 70

Handicap :

Le contact est à votre disposition pour étudier la situation avec vous

Objectifs de la formation :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

Contenu de la formation :

La formation est organisée autour de 9 objectifs :

- 1. Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques**
Identifier les enjeux généraux de la prévention : humains, juridiques, économiques.
Comparer la situation de l'entreprise par rapport au secteur d'activité.
- 2. Apprécier la démarche prévention des risques professionnels de l'entreprise**
Identifier le niveau d'organisation de la prévention de son entreprise.
Formuler les écarts existants entre l'organisation de la prévention de son entreprise et les bonnes pratiques.
Identifier les indicateurs de prévention utiles à l'engagement du chef d'entreprise dans la démarche.
Argumenter sur l'intérêt d'améliorer et/ou mettre en place une démarche de prévention.
- 3. Evaluer les risques identifiés**
Repérer les risques à partir des atteintes à la santé possibles (a priori).
Recueillir de l'information à partir des situations de travail réelles des salariés.
Repérer les risques à partir des atteintes à la santé ayant déjà eu lieu (a posteriori).
Evaluer les risques identifiés à l'aide d'une méthode de cotation.
- 4. Contribuer à la mise à jour des documents utiles à l'EvRP**
Présenter l'analyse des risques effectuée pour faciliter la prise de décisions.
Formaliser les éléments recueillis dans un objectif de mise à jour.
- 5. Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation a priori des risques et d'une démarche à posteriori**
Proposer des pistes d'amélioration visant à supprimer/ diminuer les risques identifiés en tenant compte des Principes Généraux de Prévention.
Proposer un plan d'actions de prévention / activités, métiers.
Assurer, à son niveau de responsabilité, la mise en œuvre des mesures retenues.
- 6. Situer son rôle parmi les acteurs en Santé et Sécurité au Travail**
Identifier les acteurs en Santé et Sécurité au Travail internes et externes.
Identifier son rôle en tant que salarié désigné compétent.
Savoir solliciter et travailler avec les acteurs internes et externes en fonction de la problématique posée.
- 7. Rechercher et exploiter les informations internes et externes à l'entreprise, pouvant être utilisées**
Identifier les sources d'information internes et externes.
Exploiter les données issues des recherches.
- 8. Echanger avec d'autres interlocuteurs de l'entreprise sur la problématique Santé et Sécurité au Travail**
Repérer les niveaux de participation et animer les contributions de tous les acteurs de l'entreprise pour la démarche de prévention.
- 9. Assurer une évaluation des acquis à partir de travaux inter session.**



MAJ : 25/04/2023